



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/1994/7
5 janvier 1994
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATEE DU 4 JANVIER 1994, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU TADJIKISTAN AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint des informations communiquées par le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de la République du Tadjikistan, M. E. Rakhmatoullaev, sur l'issue de la visite officielle que le Président de l'Etat islamique d'Afghanistan, M. Burhanuddin Rabbani, a effectuée au Tadjikistan, du 19 au 23 décembre 1993.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) L. KAYUMOV

Annexe

Le Président de l'Etat islamique d'Afghanistan, M. Burhanuddin Rabbani, a effectué du 19 au 23 décembre 1993 une visite officielle dans la République du Tadjikistan.

Cette visite a vu se poursuivre les entretiens tadjiko-afghans au sommet qui avaient débuté lorsque le chef d'Etat et Président du Conseil suprême de la République du Tadjikistan, E. Rakhmonov, s'était rendu à Kaboul au mois d'août dernier. Ces entretiens ont porté sur un large éventail de questions d'ordre bilatéral et multilatéral. Les principaux thèmes examinés ont été les problèmes concernant le retour des réfugiés tadjiks de l'Afghanistan et la normalisation de la situation à la frontière tadjiko-afghane. Les parties ont déclaré que des efforts seraient entrepris afin de créer les conditions nécessaires pour le retour des réfugiés tadjiks dans leur pays.

La République du Tadjikistan et l'Etat islamique d'Afghanistan ont reconnu la frontière existant entre les deux Etats et se sont déclarés prêts à prendre toutes les mesures voulues pour empêcher que des incidents ne s'y reproduisent. Dans le respect de l'inviolabilité des frontières, ils ont exprimé le désir de voir entre eux une frontière de paix, d'amitié et de coopération et ont déclaré qu'ils feraient tout leur possible pour y parvenir. Ils sont convenus de résoudre par des moyens politiques tous les problèmes qui se posaient à la frontière et d'entreprendre des efforts communs pour lutter contre le trafic de stupéfiants, d'armes et de biens culturels.

Au cours des entretiens, les parties se sont déclarées prêtes à développer les liens entre les deux pays sur les plans culturel, scientifique, commercial, économique et autres.

Le Président de l'Etat islamique d'Afghanistan a effectué un voyage dans le pays et s'est rendu dans les villes de Kouliab, Khodjent, Gissar et Toursounzadé. Il a été nommé docteur honoris causa de l'Université d'Etat du Tadjikistan et de l'Ecole normale supérieure de Kouliab.

A l'issue de leurs entretiens, les deux chefs d'Etat ont signé un traité d'amitié, de coopération et de bon voisinage. Les instruments suivants ont été également signés :

- Accord relatif à la frontière entre la République du Tadjikistan et l'Etat islamique d'Afghanistan;
- Accord entre le Gouvernement de la République du Tadjikistan, le Gouvernement de l'Etat islamique d'Afghanistan et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sur le retour des réfugiés tadjiks qui se trouvent sur le territoire afghan (l'accord a été signé au nom du HCR par le représentant du Haut Commissaire à Douchanbé, M. P. F. Pirlot);
- Accord de coopération dans le domaine de la culture, de la science et de l'éducation entre le Gouvernement de la République du Tadjikistan et le Gouvernement de l'Etat islamique d'Afghanistan;

/...

- Accord de livraison de gaz naturel de l'Afghanistan au Tadjikistan;
- Protocole relatif à la coopération entre la compagnie aérienne d'Etat "Totchikiston" de la République du Tadjikistan et le Ministère de l'aviation civile de l'Etat islamique d'Afghanistan, prévoyant l'établissement, dans un avenir proche, de liaisons aériennes entre les capitales des deux pays.

Les chefs d'Etat de la République du Tadjikistan et de l'Etat islamique d'Afghanistan se sont félicités de l'issue de la visite de la délégation officielle de l'Etat islamique d'Afghanistan et ont constaté qu'elle avait abouti à porter à un niveau qualitatif nouveau les relations entre les deux pays et permettrait de développer la coopération entre le Tadjikistan et l'Afghanistan.

Le Premier Vice-Ministre des affaires
étrangères de la République
du Tadjikistan

(Signé) E. RAKHMATOULLAEV

Le 29 décembre 1993
